

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2021

Date de convocation : 27/08/2021

Etaient présents : Philippe DANIEL, Daniel BILLIOTTE, Stéphanie THOMASSIN, Catherine MENGEL, Clément BECKER Emilie STEFAN, Régine COLLE, Romain MANGEOT,

Etaient absents : Frédéric BORDY (pouvoir à Philippe DANIEL), Pierre SIMONIN, Dominique ANTOINE,

Secrétaire : Daniel BILLIOTTE

RENOUVELLEMENT DE LA PRESTATION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE PROPOSEE PAR MMD54 EN PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Le conseil décide :

- de recourir à cette prestation pour un coût de 110 € HT (132 € TTC),
- d'autoriser le maire à signer la convention de groupement de commande avec le Département de Meurthe et Moselle.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES ANALYSES NORMALISEES DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE PROPOSEE PAR MMD54 EN PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Le conseil décide :

- d'adhérer au groupement de commandes du nouveau marché pour réaliser les prélèvements et analyses normalisées
- d'autoriser le maire à signer la convention de groupement de commande avec le Département de Meurthe et Moselle.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif est obligatoire chaque année.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

PROJET DE CREATION D'UN CHEMINEMENT DEPUIS LE SENTIER DU PETIT SAULXI JUSQU'A L'AIRE DE LOISIRS DU BREUIL

ajourné

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

décision :

- une part fixe à 50 €HT
- une part variable à 1.365 € HT par m3 sur la base de la consommation d'eau de l'année précédente (taux de TVA en vigueur)
- Il est à noter que s'ajoutera : la redevance pour « modernisation des réseaux » appelée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse par la commune, au taux en vigueur en 2022

CONVENTION AVEC L'EPFGE POUR LE PORTAGE DU DOSSIER DE LA FUTURE ZONE A URBANISER

Le conseil

- accepte les conditions prévues dans la convention,
- autorise le maire à signer la convention avec l'EPFGE.

AFFAIRES DIVERSES

- Validation du devis pour le réaménagement du jardin et des différents massifs
- Validation du devis pour la mise aux normes des installations électriques
- Validation du devis pour l'achat du second radar pédagogique

A 11H30 ORGANISATION DU REPAS DU 11 SEPTEMBRE AVEC LES MEMBRES DES ASSOCIATIONS